

EXPERTISES EN AUTOMOBILE



DANS LA BRANCHE : VOTER CGT, C'EST FAIRE AVANCER VOS DROITS !

La branche des experts en automobile est composée de **5536 salarié-es**.

18 % des salarié-es travaillent dans une structure de moins de 11 salarié-es et **6 %** dans des entreprises/cabinets composés de 1 à 2 salarié-es.

L'IMPORTANCE DES NÉGOCIATIONS DE BRANCHE POUR VOTRE QUOTIDIEN PROFESSIONNEL

Les entreprises de moins 11 salarié-es ne disposent pas d'un CSE. En conséquence, l'essentiel des garanties comme les salaires, les classifications, les conditions de travail,

le temps de travail, la formation professionnelle, la protection sociale se négocient au niveau de la branche !

COMMENT FAIRE GAGNER NOS REVENDICATIONS ?

Votre vote CGT aux élections TPE est déterminant pour vos conditions salariales et de vie au travail.

La CGT s'est battue pour faire progresser les droits, qu'il s'agisse des salaires à travers les minima conventionnels, les frais de santé et la prévoyance comme sur les activités sociales et culturelles sur lesquelles nous avons été particulièrement moteur dans la négociation. C'est également le cas de l'accord sur l'interruption de grossesse qui permet d'accorder du temps aux femmes dans ce cas.

La CGT lutte pour l'augmentation des salaires, la diminution du temps de travail, l'abrogation de la réforme des retraites, l'accès à la formation professionnelle pour accéder à des « savoirs reconnus » et le maintien dans l'emploi.

Rappelez-vous que la vraie force de la CGT, c'est VOUS !

Du 25 novembre au 9 décembre, votez et faites voter vos collègues pour la CGT !

QUE DÉFEND LA CGT ?

Nous portons plusieurs revendications pour améliorer nos salaires et nos conditions de travail.

► **Les salaires doivent permettre de vivre dignement et reconnaître la technicité.** La CGT se bat pour la revalorisation significative de tous les salaires, nous revendiquons l'augmentation automatique et proportionnelle des minima de branche dès lors que le SMIC augmente.



Le partage de la valeur, c'est l'exonération de cotisations sociales et fiscales pour les employeurs au détriment des salarié-es. Certaines organisations syndicales proposent de négocier un accord sur le partage de la valeur ajoutée, cette négociation est une façade qui élude la question fondamentale des salaires, seul levier pour véritablement partager les richesses produites par le travail des salarié-es.

Pour la CGT, le salaire doit rester une priorité et doit permettre à chacun-e d'en vivre décemment. Tous ces dispositifs

d'épargne salariale, de participation, d'intéressement et de primes sont exonérés de cotisations sociales et se substituent donc de fait aux augmentations de salaires. Qui dit hausse des salaires dit plus de recettes pour la protection sociale, donc, plus de droits !

► **La reconnaissance des diplômes : dès l'embauche et le paiement de la qualification.** Pour la CGT, la qualification constitue l'élément essentiel d'une grille de classification. Quelle que soit la catégorie professionnelle du ou de la salarié-e (employé-e, technicien-ne, cadre) reconnaître les qualifications, c'est permettre à tou-tes un vrai déroulement de carrière.

► **L'égalité femmes-hommes :** un véritable plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre les inégalités de salaire et d'accès aux responsabilités est une



nécessité dans une branche où la répartition des effectifs selon le genre montre encore un ancrage certain des femmes dans des emplois moins rémunérateurs que ceux auxquels peuvent aspirer les hommes.

► **Le temps de travail : pour les 32 heures hebdomadaires.**



La CGT milite pour une meilleure répartition du travail à travers le temps de travail et pour des conditions de travail améliorées et le respect du droit à la déconnexion. Des négociations sur le temps de travail ont débuté à l'été. Nul doute que du côté patronal, le forfait-jours le moins

contraignant possible en termes de droits pour les salarié·es sera défendu.

La CGT n'est pas favorable au forfait-jours en ce qu'il accompagne souvent la surcharge de travail, la non-rémunération des heures supplémentaires et une distinction entre temps de travail et temps privé plus floue. C'est dans ce sens que nous abordons cette négociation, entre conquête de nouveaux droits et refus de la détérioration des conditions de travail.

► **La préservation de la santé au travail, le droit de prendre ses congés :**



pour la CGT, la santé et le repos n'ont pas de prix! Les dons de congés constituent de fausses bonnes idées faisant peser sur le collectif de travail le poids de situations qui devraient être traitées au travers de la création de droits supplémentaires, notamment pour soutenir les salarié·es aidant·es. Ne pas prendre ses congés peut avoir des conséquences sérieuses sur la santé des salarié·es.

Ne pas prendre ses congés peut avoir des conséquences sérieuses sur la santé des salarié·es.

► **La formation professionnelle élément majeur de la formation continue :**



dans le cadre de la refonte des différents dispositifs de formation professionnelle, la CGT a participé activement aux négociations et a rédigé plusieurs accords. Nous nous sommes inscrits pleinement dans la refonte de l'accord formation.

► **La protection sociale :** la prévoyance et la santé ont été au cœur des travaux et de nos revendications au 1er semestre 2024. La CGT a particulièrement pesé sur la réévaluation des prestations versées au titre de la prévoyance complémentaire. La prévoyance, ce sont les dispositifs mis en place pour protéger les salarié·es face au risque lourd de la vie (décès, invalidité, etc.). C'est une de nos revendications essentielles et nous sommes intervenus dans ce sens.

► **Les activités sociales et culturelles :** après avoir largement participé à la mise en place des activités sociales et culturelles dans la branche experts-automobiles, la CGT est vigilante à ce que la gestion des fonds qui y sont destinés permette au plus grand nombre d'en bénéficier et de disposer de prestations de qualité.

► **L'environnement :** la CGT revendique une meilleure prise en compte de cette problématique au sein des conditions de travail certes, mais également au sein des activités mêmes des entreprises. Nous avons produit à cet effet des études mettant en évidence le champ des possibles concernant une modération des consommations énergétiques et des grandes orientations dans les offres et produits des entreprises du secteur. Nous nous battons pour obtenir que ces sujets puissent être discutés au-delà de la seule responsabilisation des salarié·es.



DES OUTILS POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN

« **Nul n'est censé ignorer la loi** » dit le dicton. Mais les lois changent si vite actuellement, qu'il est parfois difficile de savoir exactement quels sont nos droits et comment les faire appliquer.

C'est dans cette optique que notre fédération met à disposition de toutes et tous, des informations sur l'actualité sociale de la branche* tant sur son site que sur les réseaux

sociaux. Nous avons même créé une « newsletter » (liste de diffusion) dédiée, avec laquelle vous recevez régulièrement des alertes sur les articles publiés sur notre site et qui sont susceptibles de vous intéresser.

Pour être au courant de l'actualité sociale de votre convention collective, n'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux :

- **Internet :** <https://www.soc-etudes.cgt.fr/>
- **Facebook :** <https://www.facebook.com/fsetud>
- **X :** <https://x.com/FSETUD>
- **LinkedIn :** <https://www.linkedin.com/in/fédération-cgt-des-sociétés-d'étude-53322b175/>
- **Instagram :** <https://www.instagram.com/fsetud/>

* **Auto'Mag :** le bulletin d'information sur l'actualité, les négociations de branche, faxé, envoyé par mail et mise en ligne sur notre site et sur les réseaux sociaux.

COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 :

LA CAMPAGNE ELECTORALE



J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)



ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon identifiant et mon code confidentiel reçu par courrier ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

A VOTÉ !

**Vous avez une question ?
Appelez la CGT gratuitement**

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024

